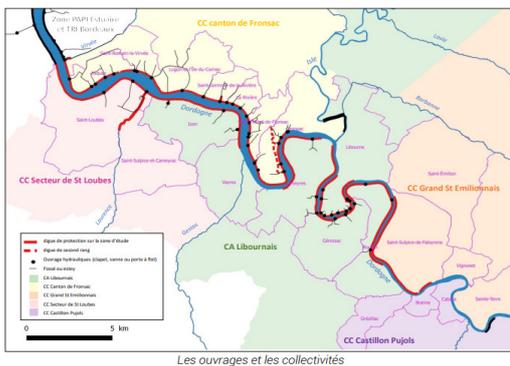




Communiqué de presse - 19 janvier 2022

## GEMAPI : Le PETR du Grand Libournais pilotera en 2022 le diagnostic des ouvrages constituant des systèmes d'endiguement sur le secteur de la Basse Dordogne et du Grand Libournais en vue d'un classement ou déclassement.



La basse Dordogne et le Grand Libournais comptent près de 80km de digues, pour la plupart en terre et dans un état hétérogène selon une étude de gouvernance portée par le PETR du Grand Libournais en 2017. Cette étude visait à permettre la mutualisation des moyens et d'accompagner les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) dans la mise en place locale de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations).

La compétence GEMAPI a été créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014. Ces dispositions ont ensuite été complétées et mises à jour par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 et la loi GEMAPI du 30 décembre 2017. Plusieurs décrets d'application ont été pris ainsi que des circulaires.

Les conclusions de cette étude basée essentiellement sur des éléments déjà disponibles ont mis en exergue des lacunes : évaluation de la zone protégée parfois incomplète, cohérence hydraulique non assurée pour plusieurs systèmes potentiels, gestion quasi impossible de certains systèmes en l'état pour des raisons diverses telles que l'inaccessibilité ou l'état général médiocre de l'ouvrage.

Afin de pallier les éléments manquants ou incomplets sur le fonctionnement des digues, le PETR du Grand Libournais est missionné pour engager en 2022 les prospections complémentaires nécessaires. Cette prospection permettra dans un premier temps de connaître l'état actuel des ouvrages, des enjeux (niveau de protection des biens et des personnes) et donnera aux élus les arguments pour les classer ou non. Dans un second temps, il leur faudra envisager la nécessité de mettre en oeuvre des travaux qui se révéleraient incontournables et d'en déterminer les coûts : réparation, confortement, reconstruction en recul et accessibilité entre autres.

Dans le cadre de ce nouveau travail, le PETR du Grand Libournais bénéficiera de l'accompagnement technique d'EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne) et des services de La Cali, du département de la Gironde et son agence départementale Gironde Ressources. Il consultera avec son comité de pilotage les Associations Syndicales Autorisées (ASA), les collectivités voire directement les riverains qui ont actuellement en gestion ces digues, ouvrages hydrauliques associés, "estey" ou "jalles". Ce mode de gestion remonte au 19ème siècle.

Le secteur d'étude s'étend approximativement de Saint-Sulpice-de-Faleyrens à Saint-Romain-la-Virvée en rive droite de la Dordogne et de Saint-Jean-de-Blaignac à Saint-Loubès en rive gauche. Il pourra être amené à évoluer légèrement pour s'adapter au mieux aux limites des casiers hydrauliques et des futurs systèmes d'endiguements. On dénombre aujourd'hui une quinzaine d'ASA de digues sur ce périmètre d'étude.

Le comité de pilotage constitué du PETR du Grand Libournais, des 5 EPCI-FP concernés (CA du Libournais, CdC Castillon-Pujols, du Fronsadais, du Grand Saint-Emilionnais et du Secteur de Saint-Loubès), de l'État (DDTM/DREAL), du Conseil Départemental de la Gironde et d'EPIDOR mènera des réflexions sur la gouvernance et l'organisation de la compétence GEMAPI en vue de mettre au point un acte administratif contractant la relation entre un futur gestionnaire de systèmes d'endiguements (EPCI ou autre structure à déterminer) et une ASA existante.

CONTACT PRESSE  
communication@grandlibournais.eu  
Tél. : 05 64 31 23 36

### A PROPOS

Créé en 2001, le Grand Libournais est devenu Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Libournais le 1er janvier 2017. Il est composé de 5 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la Communauté d'Agglomération du Libournais, les communautés de communes Castillon-Pujols, du Fronsadais, du Grand Saint-Emilionnais et du Pays Foyen. Ses missions principales sont l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique, la santé, les contractualisations et les programmations. Les décisions du PETR DU Grand Libournais sont prises par un Comité Syndical, son organe délibérant. Il délègue une partie de ses attributions au Président, M. Jacques Breillat, ainsi qu'au Bureau qui réunit 9 Vice-Présidents et les Présidents des cinq EPCI adhérents.